

Réf. 132.01/1

## Changement des dates d'ouverture nocturne des commerces

Fribourg le 01.12.2014 - Faisant suite à une requête déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 par l'Association des Commerçants de Fribourg Centre, de Manor Fribourg, de La Galerie, de l'Association des Commerçants de la rue de Romont, de l'Association des Commerçants de la rue de Lausanne et du quartier du Bourg ainsi que de l'Association des Artisans et Industriels de Pérolles, le Conseil communal a décidé, en séance du 14 octobre 2014, d'autoriser la permutation des dates d'ouverture nocturne générale des commerces comme suit :

**mardi 23 décembre 2014 (jusqu'à 21 h.) en lieu et place du jeudi 25 décembre 2014**

**mardi 30 décembre 2014 (jusqu'à 21 h.) en lieu et place du jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Cette décision se fonde sur le fait que les jeudis 25 décembre 2014 et 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont des jours fériés et que les vendredis 26 décembre 2014 (St-Etienne - Lendemain de Noël) et 2 janvier 2015 (Lendemain de Nouvel-An) sont des jours chômés lors desquels la majorité des commerces, entreprises et administrations est généralement fermée.

Contact :

**M. Thierry Steiert**, Conseiller communal, Directeur du Service de Police au 026 351 74 00 ou au 079 616 73 84 (de 10h à 12h)